



MESURES SALARIALES INDIVIDUELLES :

Quelle est l'enveloppe déclinée par D.G.A. sur notre périmètre ?

Combien de collaborateurs en ont bénéficié ?

Quelle est la moyenne des augmentations de R.B.A. ?

Combien de changements de classification ?

Quels ont été les montants minimums et maximums des augmentations de R.B.A. ?

Personnel concerné :

- > Hommes/Femmes
- > Techniciens/Cadres

Evolution 2008/2009

Déclinaison par dates d'effet.

Réponse : un point sur les M.S.I. sera effectué au C.E. de mars qui aura la primeur de la communication. Cette dernière sera ensuite déclinée par D.P.

Nous sommes impatients de connaître le détail des mesures et la déclinaison par type de personnel afin d'en avoir une vision plus précise.



POINTS IPC 2009 :

Comment se fait la répartition des points IPC au sein des D.G.A. ?

Comment peut-on expliquer les fortes disparités entre agences ?

Réponse : merci de préciser votre question sachant que l'I.P.C. est la résultante de l'activité commerciale.

Nous avons constaté effectivement de fortes disparités entre agences au sein des même D.G.A. Nous parlons bien entendu de constats sur les objectifs déclinés ensuite en points IPC.

Nous reposerons cette question en réunion de Mars 2009.



PORTEFEUILLE DE CLIENTELE :

Quelle est la composition moyenne des portefeuilles en nombre de comptes ?

- > D.A.
- > Conseiller en Patrimoine
- > Conseiller Privé
- > Conseiller Clientèle Professionnels
- > Conseiller Clientèle Particuliers
 - Développeur
 - Fidélisateur

Existe-t-il une norme de taille de portefeuilles et où peut-on trouver ces informations ?

Réponse : cette question n'est pas du ressort de cette instance.

Nous avons pris acte de la réponse et nous transmettons cette demande pour une prochaine réunion de C.E.



EVALUATIONS DU PERSONNEL 2008 :

Le processus d'évaluation doit désormais être achevé, combien de personnes ont-elles été classées :

- conformes aux attentes
- supérieur aux attentes
- inférieur aux attentes

Combien n'ont pas pu être classées et qu'elles en sont les raisons ?

Réponse : à ce jour, la répartition est la suivante : conformes 55 %, supérieurs 20 %, inférieurs ou proches 22 %, non évalués 3 % (ALD, maternité...).

Nous notons un tassement des évaluations cette année, en effet pour 2008, 75% des collègues sont notés supérieurs ou conformes contre 82% pour l'année 2007. Cette même année, seulement 16% figuraient inférieurs ou proches !



AGENCE DE DOUARNENEZ :

Quand la D.A. doit-elle passer D.A.P.P. ?
Comment l'agence va t'elle être renforcée pour pallier cet alourdissement de tâches ?

Réponse : ce dossier sera prochainement présenté au C.H.S.C.T.

Nous souhaitons que l'agence bénéficie d'un appui afin que la formation de la D.A. puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.



D.A.F.C. à CARHAIX :

Départ prévu de la conseillère d'accueil en D.A.F.C. le 28 février.

L'arrivée du nouvel embauché ne doit intervenir que le 10 mars, compte tenu de son départ en stage la première semaine ?

Comment va se dérouler la liaison entre le départ et l'arrivée ?

Qui va devoir assurer la formation du nouvel embauché ?

Réponse : la formation sera faite à la fois par le parcours de formation lors de l'embauche et par l'équipe de la D.G.A. sur le terrain.

Il semblerait que le collègue soit arrivé plus tôt que prévu. En tout état de cause, tout devra être parfaitement calé afin de se conformer aux normes de sécurité. Et tout faire pour que sa formation ne revienne pas à la D.A.



AGENCE de CARHAIX :

L'agence est actuellement périodique, et fermée le jeudi.

Le nouvel arrivant est embauché à plein temps.

Comment allez-vous faire concorder les deux statuts ?

Avez-vous envisagé le passage en permanent ?

Réponse : il n'est pas prévu dans l'immédiat de changement de statut de l'agence de CARHAIX.

Il nous semble regrettable de ne pas profiter de cette opportunité pour modifier le statut de l'agence, mais l'évolution reste envisagée.



CHEQUIER de BANQUE :

Malgré son éloignement géographique, l'agence de CARHAIX n'est toujours pas dotée d'un chéquier de banque, malgré plusieurs demandes auprès de la D.G.A.

Le 16 mai 2008, vous nous répondiez que la question devait être posée en réunion du jeudi, cela a été fait, mais n'a toujours pas abouti, comment résoudre ce problème ?

Réponse : cette question n'est pas du ressort des D.P.

Même si ce sujet n'est pas du ressort des D.P., nous avons obtenu une réponse qui n'abouti pas. La situation de l'agence mériterait pourtant que l'on se penche sérieusement sur ce problème.



AGENCE de PONT AVEN :

Comment se fait-il que l'équipière volante actuellement en charge du bureau de Pont-Aven ne soit pas habilitée D.A. ? Elle ne peut pas avoir accès à l'intégralité des masques et doit faire appel à des collègues pour y pallier.

Réponse : pour un bureau périodique, il n'est pas nécessaire d'avoir le statut de D.A.

Il existe une notion de valideur de point de vente. La demande de validation est à transmettre à la D.G.A. pour remontée à la D.R.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS

VOUS PARTAGEZ NOS IDEES

ADHEREZ A **FO LCL** OUEST



CONTACTS FO LCL

François TREGARO (Quimper) : 06.14.74.27.13

Martine CHANDAVOINE (Hennebont -
02.97.89.49.01)

Alain GUIHENEUF (Equipe Volante Vannes)

Marie-Laure JAUEN (Morlaix - 02.98.88.84.30)

Denis THOMAZIC (Vannes - 02.97.01.21.88)

Guillaume PILORGE (Lorient - 02.97.64.83.08)

Site Internet FO LCL : fo-lcl.fr

C.S.R FO LCL :

Nadine BACA, local syndical FO LCL - UAC Bayeux
02.31.21.22.49 ou 06.76.45.08.15